

JE SUIS COMMERÇANT, ARTISAN, PRESTATAIRE DE SERVICES

Le Département du Calvados peut soutenir financièrement la réalisation de mon projet (par délégation de mon intercommunalité) grâce à un nouveau dispositif spécialement adapté.

Le dispositif concrètement

1 JE CRÉE, JE REPRENDS, JE MODERNISE, J'ÉTENDS MON ACTIVITÉ

Mon projet immobilier peut bénéficier d'une aide financière du Département à partir de 10 000 € de travaux.

Le taux d'intervention maximum du Département est de 20 % des dépenses éligibles.
La subvention est de 10 000 € maximum par projet.

Les conditions

2 JE SUIS ÉLIGIBLE SI...

- > Mon établissement se situe dans une commune dont l'intercommunalité a conventionné avec le Département
- > Je suis inscrit au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire de métiers
- > Mon chiffre d'affaires est inférieur à 1M euros HT/an et 50 % de celui-ci est réalisé auprès d'une clientèle de particuliers
- > J'emploie au maximum 10 salariés
- > Si je suis commerçant, la surface de vente de mon établissement n'excède pas 300 m²

BON À SAVOIR

Pour les opérations localisées au rez-de-chaussée d'un programme immobilier d'un bailleur social, le taux d'intervention est porté à 30 %

IMPORTANT

Les travaux ne doivent pas être engagés avant le dépôt du dossier complet (accusé de réception faisant foi).



3 J'EFFECTUE MA DEMANDE D'AIDE

Information sur l'éligibilité et accès au téléservice :

www.calvados.fr/aide-services/soutien-aux-projets-immobiliers

CAS CONCRET

JE MODERNISE MON SALON DE COIFFURE

- > Travaux d'extension et de modernisation du salon
- > Montant des investissements : 46 760 € HT
- > Dépenses non retenues : mobilier et équipements : 18 460 €
- > Montant des dépenses éligibles : 28 300 € HT
 - Travaux aménagement intérieur : 22 630 € - Électricité / éclairage : 5670 €

Montant de la subvention : 28 300 € x 20 % = 5 660 €

Aide versée dans le mois après production des factures acquittées

LE CHIFFRE

500 000 €

C'est le budget consacré par le Département à ce dispositif sur l'année 2019



VOS CONTACTS

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
Direction du développement territorial
et des fonds européens

Pôle immobilier d'entreprise
Tél. : 02 31 57 12 06
immobilierdentrepise@calvados.fr

**Pour vous aider au montage
de votre projet sur cette
politique départementale**



SEINE ESTUAIRE

tsahier@seine-estuaire.cci.fr
Tél. : 02 31 61 55 55



information@caen.cci.fr
Tél. : 02 31 54 54 54



MVA

contact14@cmv-calvados-ome.fr
Tél. : 02 31 53 25 00

Réalisation : Imprimerie du Département du Calvados, juillet 2019. Crédits photos : AdobeStock. Ref. DEind2224CE2

JE SUIS
✓ COMMERÇANT ✓ ARTISAN
✓ PRESTATAIRE DE SERVICES
LE DÉPARTEMENT M'AIDE
À FINANCER MON PROJET
IMMOBILIER

